



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) -Transcollines- tenue le 9 août 2023 à 9h00 dument convoquée et sous la présidence de monsieur Francis Beausoleil, à laquelle il y avait quorum et étaient présents :

Membres votants:

Monsieur Francis Beausoleil

Conseiller municipal de la Municipalité de La Pêche
Président de la RITC

Monsieur David Gomes

Maire de la municipalité de Cantley
Administrateur de la RITC

Monsieur Pierre Guénard

Maire de la municipalité de Chelsea
Vice-président de la RITC

Monsieur Serge Lessard

Conseiller municipal de la municipalité de Val-des-Monts
Administrateur de la RITC

Membres non-votants :

Madame Nicole DesRoches

Représentante de la communauté résidant sur le territoire
Administrateur délégué, Transports adaptés et collectifs des Collines

Monsieur Benoit Gauthier

Représentant de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
Administrateur délégué, Transports adaptés et collectifs des Collines

Monsieur Roger Larose

Représentant de la municipalité de Pontiac

Membres du personnel de la RITC-Transcollines- :

Monsieur Rafael Canizalez

Agent - Subvention et financement

Monsieur Gabriel Cyr

Responsable du transport en commun

Monsieur Benoit Legros

Directeur de la planification et du développement / Directeur général adjoint

Madame Chantal Mainville

Agente de communication

Monsieur Simon Ouellet

Directeur général et secrétaire-trésorier

Madame Lorena Rivera

Responsable des finances

Madame Stéphanie Turcotte-Robertson

Responsable des services administratifs

Membres absents :

Madame Julie Phaneuf

Représentante d'un organisme du territoire dont la clientèle est desservie par TACC
Administrateur délégué, Transports adaptés et collectifs des Collines

Madame Jane Toller

Préfète de la MRC de Pontiac

Invités :

Monsieur Thierry Raimbault

Représentant délégué par la MRC de Pontiac



No de résolution
ou annotation

**Ordre du jour de la séance
ordinaire du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de transport des Collines
Mercredi 9 août 2023 à 9h00**

**Centre communautaire de Wakefield
38, chemin de la Vallée de Wakefield, La Pêche, QC, J0X 3G0**

- 1 Mot de bienvenue, présences, ouverture de la rencontre et constatation du quorum**
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3 Lecture, adoption des procès-verbaux des rencontres précédentes**
 - 3.1 Procès-verbal de la rencontre ordinaire du 31 mai 2023
- 4 Mot du président et dépôt des activités**
- 5 Mot de la direction générale, dépôt des activités**
- 6 Communication et correspondance**
 - 6.1 Faits saillants de la communication
 - 6.1.1 Dépôt des résultats des consultations publiques 2023
 - 6.2 Dépôt des revues médiatiques
 - 6.3 Dépôt de la correspondance
 - 6.4 Examen des requêtes et éloges au 30 juin 2023
- 7 Suivis des comités**
 - 7.1 Comité de la planification stratégique
 - 7.1.1 Rencontre de bilan et de projection de la prochaine planification
 - 7.1.2 Comité budget
 - 7.1.3 Calendrier comité budget 2024
- 8 Transport adapté et collectif rural**
 - 8.1 Données d'utilisation au 31 mai 2023
 - 8.2 Résolution d'adoption concernant les déplacements en transport adapté avec les usagers de la STO sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
- 9 Opérations et développement de service**
 - 9.1 Données d'utilisation du réseau de transport en commun au 31 mai 2023
 - 9.2 Suivi du redressement avec le transporteur
 - 9.3 Suivi sur le développement du service dans le Pontiac
 - 9.4 Résolution d'adoption de l'appel d'intérêt pour la fourniture de service de transport de personnes
 - 9.5 Suivi de l'implantation SAEIV et de la billettique en ligne
 - 9.5.1 Résolution d'adoption du mandat à la firme Cityway pour la gestion dynamique des dépôts chez les fournisseurs taxis concernant les trajets à l'intérieur et à l'extérieur du territoire
 - 9.5.2 Résolution d'adoption du mandat à la firme Cityway pour l'optimisation des tournées et la diminution des temps d'attente
- 10 Finances**
 - 10.1 Liste des comptes à payer au 9 août 2023 et résolution d'autorisation
 - 10.2 Résolution d'adoption de la liste des chèques annulés au 9 août 2023
 - 10.3 Dépôt des tableaux des montants à recevoir des différents programmes de subvention, suivi de la reddition 2021 et 2022 et des demandes de financement 2023
 - 10.4 Dépôt du rapport financier maison au 31 mai 2023
 - 10.5 Résolution d'adoption du mandat des audits 2023 par la firme Deloitte
- 11 Administration**
 - 11.1 Résolution d'adoption pour la déclaration de la compétence de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en transport de personnes
- 12 Période de questions du public**
- 13 Varia**
 - 13.1
- 14 Date et heure des prochaines rencontres**

Date	Heure	Endroit
------	-------	---------

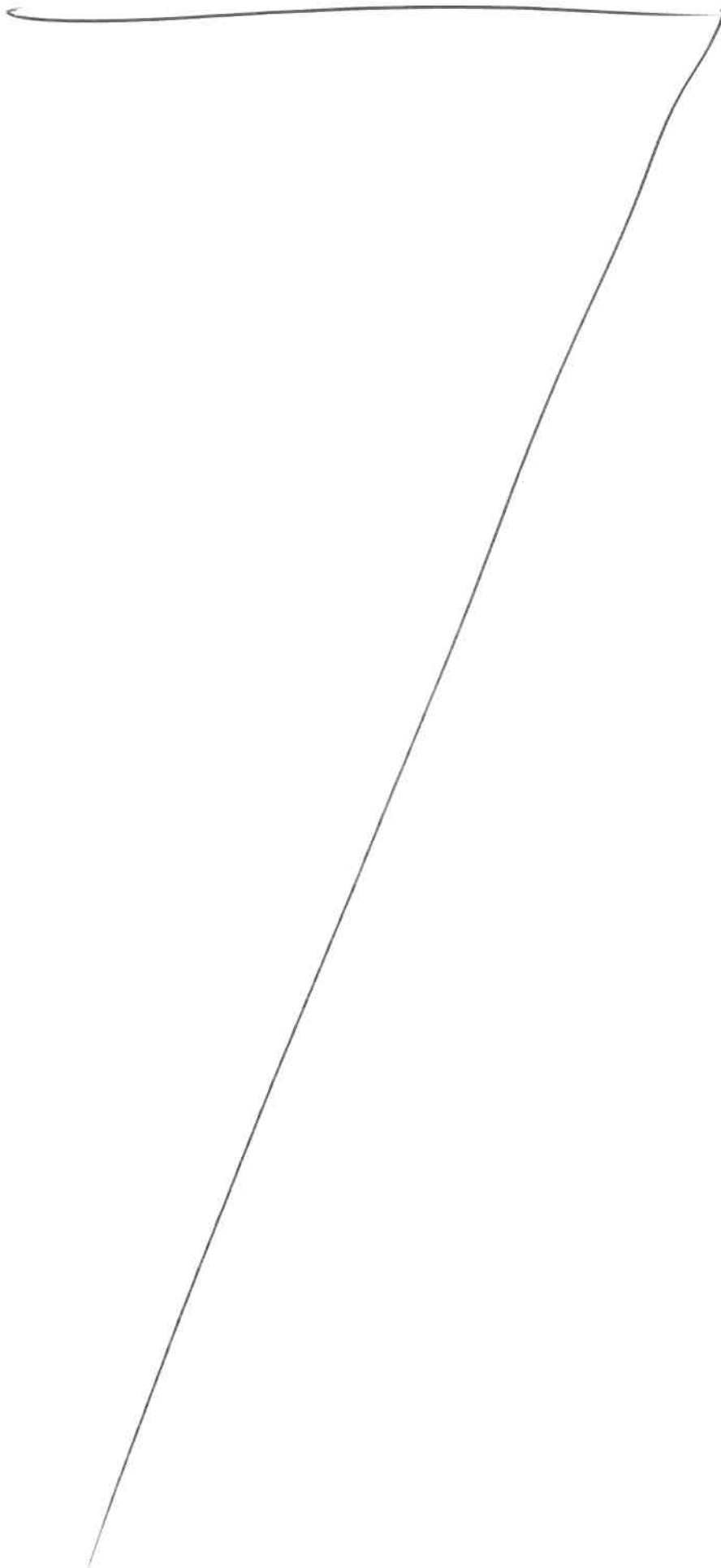


No de résolution
ou annotation

27 septembre 2023 ●●	9h00	Municipalité Pontiac
29 novembre 2023	9h00	Transcollines

●●Rencontre pour le volet adapté et volet collectif à 11h00

15 Levée de l'assemblée





No de résolution
ou annotation

1. MOT DE BIENVENUE, PRÉSENCES, OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET CONSTATATION DU QUORUM

R23-08-54

Monsieur Francis Beausoleil constate le quorum et ouvre l'assemblée à 9h08. Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents ainsi qu'à monsieur Serge Lessard qui assiste à sa première séance du conseil en tant qu'administrateur délégué par la municipalité de Val-des-Monts. Il se présente et un tour de table est effectué.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur David Gomes **ET APPUYÉ PAR** monsieur Pierre Guénard de procéder à l'ouverture de la rencontre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R23-08-55

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Francis Beausoleil qu'il y ait dispense de lecture **ET APPUYÉ PAR** monsieur David Gomes d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout au point 13.1 Remerciements à Transcollines pour l'évènement du 10 juin à la municipalité de Pontiac.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES

3.1 Procès-verbal de la rencontre ordinaire du 31 mai 2023

R23-08-56

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Guénard **ET APPUYÉ PAR** monsieur David Gomes d'adopter le procès-verbal de la rencontre ordinaire du 31 mai 2023.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. MOT DU PRÉSIDENT ET DÉPÔT DES ACTIVITÉS

Monsieur Francis Beausoleil mentionne les activités tenues depuis la dernière rencontre du conseil. Il souhaite de belles vacances à tous et mentionne qu'il a eu quelques discussions avec Simon concernant le dossier du changement de gouvernance avec la MRC des Collines.

5. MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DÉPÔT DES ACTIVITÉS

Monsieur Simon Ouellet dépose et résume aux membres les dossiers actifs et les activités depuis la dernière séance. La liste de ceux-ci est annexée au présent procès-verbal.

6. COMMUNICATION ET CORRESPONDANCE

6.1 Faits saillants de la communication

Madame Chantal Mainville présente les points de la communication.

6.1.1 Dépôt des résultats des consultations publiques 2023

Dépôt de document par madame Chantal Mainville.



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - no 4614-PS-O (FLA-765)

6.2 Dépôt des revues médiatiques

Dépôt de document.

6.3 Dépôt de la correspondance

Dépôt de document.

6.4 Examen des requêtes et éloges au 30 juin 2023

Dépôt du résumé des requêtes et éloges reçus.

7. SUIVIS DES COMITÉS

7.1 Comité de la planification stratégique

7.1.1 Rencontre de bilan et de projection de la prochaine planification

Monsieur Simon Ouellet mentionne avoir assisté à une première rencontre avec le consultant concernant le bilan de la planification stratégique 2019-2023. Ils ont abordé la question de la nouvelle planification. L'exercice se fera sur plusieurs rencontres, dont une première avec les employés de Transcollines et une seconde avec les membres du conseil d'administration.

7.2 Comité budget

7.2.1 Calendrier comité budget 2024

Dépôt de document.

8. TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DES COLLINES

8.1 Données d'utilisation au 31 mai 2023

Dépôt et présentation de document par madame Stéphanie Turcotte-Robertson.

8.2 Résolution d'adoption concernant les déplacements en transport adapté avec les usagers de la STO sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

R23-08-57

ATTENDU QUE les territoires de desserte du transport adapté sont définis par les limites administratives des MRC du Québec;

ATTENDU QUE les usagers du transport adapté peuvent faire des demandes de transport à l'extérieur de leur territoire de MRC à titre de visiteurs pour les autres territoires;

ATTENDU QUE les organisations de transport peuvent, dans la limite des disponibilités des ressources, offrir un transfert pour les usagers visiteurs des territoires limitrophes;

ATTENDU QUE les ressources de Transcollines, notamment durant les fins de semaine, sont très limitées pour offrir ce type de service;

ATTENDU QUE Transcollines se voit contraint de refuser les demandes de transport d'usagers visiteurs nécessitant un transfert durant les fins de semaine;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les organisations de transport peuvent faire le choix d'offrir un service à l'extérieur de leur territoire sans transfert avec l'organisation de transport desservant le territoire visé, et ce, avec la permission de cette dernière;

ATTENDU les demandes actuelles de déplacements des usagers du transport adapté de la STO sur notre territoire;

ATTENDU la demande de la STO d'offrir à leurs usagers la possibilité de se rendre à destination sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais directement par leur service quand les transferts avec Transcollines ne sont pas possibles;

ATTENDU QUE la direction générale ne voit aucun enjeu en regard de cette demande et recommande l'accord de circuler sans réserve;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Serge Lessard **ET APPUYÉ PAR** monsieur Pierre Guénard;

DE CONFIRMER que Transcollines autorise la Société de transport de l'Outaouais (STO) à effectuer les déplacements de leurs usagers du transport adapté sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

DE TRANSMETTRE une copie conforme de cette résolution au Chef du Service du transport adapté de la STO.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9. OPÉRATIONS ET DÉVELOPPEMENT DE SERVICE

9.1 Données d'utilisation du réseau de transport en commun au 31 mai 2023

Dépôt et présentation de document par monsieur Gabriel Cyr.

9.2 Suivi du redressement avec le transporteur

Monsieur Gabriel Cyr mentionne que le problème de pénurie de main-d'œuvre est encore très présent au sein de l'organisation.

9.3 Suivi sur le développement du service dans le Pontiac

Monsieur Benoit Legros mentionne qu'il y a du retard dans le calendrier du lancement du service pour cause de la pénurie de main-d'œuvre.

9.4 Résolution d'adoption de l'appel d'intérêt pour la fourniture de service de transport de personnes

R23-08-58

ATTENDU QUE la loi sur les transports du Québec définit à l'article 48.19 les transporteurs pouvant conclure une entente pour la desserte du service de transport en commun des organisations municipales;

ATTENDU les règles d'attribution d'entente de services publics, ainsi que les normes sous la commission municipale du Québec;

ATTENDU QUE les paramètres de la fourniture de service de transport de personnes sont définis par la CTQ, notamment pour la



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - no 4614-PS-O (FLA-765)

rémunération de base pour les transports effectués par fourgonnette et automobile;

ATTENDU le règlement RM-16 de la RITC, notamment l'article sur la rotation des contractuels;

ATTENDU QUE la liste des entreprises qualifiées selon les normes de la CTQ avec lesquelles Transcollines peut conclure des ententes de services pour le transport de personnes par fourgonnette ou automobile a été constituée sous un précédent appel d'intérêts datant de plus de 5 ans;

ATTENDU QUE les présentes ententes de service de Transcollines pour le transport de personnes par fourgonnette ou automobile ont été conclues sous TACC pour les services du transport adapté, du transport d'appoint et de transport à la demande (TAD);

ATTENDU la résolution R23-03-18 concernant le changement de mandataire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, ainsi que la démarche de dissolution de TACC et de fusion des activités avec la RITC;

ATTENDU tous les changements au niveau des entreprises régionales de taxi à la suite de l'adoption en 2020 de la loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile;

ATTENDU les bons résultats du projet pilote du TAD de Transcollines;

ATTENDU QUE les besoins générés par le TAD changent de façon significative le nombre de véhicules nécessaire pour le bon fonctionnement du service de transport en commun de Transcollines;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Guénard **ET APPUYÉ PAR** monsieur David Gomes;

D'AUTORISER la publication par la RITC d'un appel public d'intérêts pour la fourniture de service de transport de personnes suivant les règles de la commission municipale et de la loi des Transports, ainsi que les normes de la CTQ;

DE MANDATER la direction générale de Transcollines de produire l'appel d'intérêts et de le publier dans le SEA0 dans l'objectif d'assurer la rotation des ententes de services prévue dans le règlement RM-16 et sous les limites budgétaires adoptées par la RITC;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, son président, monsieur Francis Beausoleil, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Ouellet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la RITC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9.5 Suivi de l'implantation SAEIV et de la billettique en ligne

9.5.1 Résolution d'adoption du mandat à la firme Cityway pour la gestion dynamique des dépôts chez les fournisseurs taxis concernant les trajets à l'intérieur et à l'extérieur du territoire

R23-08-59



No de résolution
ou annotation

ATTENDU l'augmentation des déplacements du service de transport à la demande depuis le printemps dernier et l'analyse des besoins de déplacements des usagers;

ATTENDU QUE l'assignation des déplacements à l'intérieur du territoire et ceux à l'extérieur du territoire fonctionnent actuellement comme deux services distincts à partir du logiciel Link;

ATTENDU l'importance de modifier les deux services pour en créer qu'un seul afin d'optimisation davantage les déplacements et diminuer les temps de trajet vers les points de dépôt;

ATTENDU QUE cette évolution permettra d'unifier tous les types de trajets dans une même course et ainsi, réduire les coûts associés aux déplacements;

ATTENDU l'offre de service de Cityway pour la mise en place d'un service de gestion dynamique des dépôts;

ATTENDU QUE les coûts pour les travaux sont estimés à 10 192 \$;

ATTENDU le règlement 16 de gestion contractuelle de Transcollines;

ATTENDU QUE le projet est inscrit au PTI 2022-2024 de Transcollines comme élément du projet SAEIV et est un livrable technologique finançable dans le cadre du programme de subvention du PAGTCP du MTQ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur David Gomes **ET APPUYÉ PAR** monsieur Pierre Guénard;

D'ACCEPTER l'offre de services telle que proposée dans le devis présenté le 19 juin 2023 par Cityway;

DE MANDATER la direction générale de faire la demande de financement dans le cadre du programme PAGTCP du MTQ afin de financer le projet d'implantation;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Ouellet, à signer pour et au nom de la RITC - Transcollines, tous les documents nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9.5.2 Résolution d'adoption du mandat à la firme Cityway pour l'optimisation des tournées et la diminution des temps d'attente

R23-08-60

ATTENDU l'augmentation des déplacements du service de transport à la demande depuis le printemps dernier et l'analyse des assignations par l'équipe de direction;

ATTENDU l'importance de mettre en place un système d'optimisation des assignations entre deux trajets afin de diminuer les temps d'attente;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE cette évolution permettra de définir un temps d'attente autorisé maximal entre deux trajets et ainsi, réduire les coûts associés aux déplacements;

ATTENDU l'offre de service de Cityway pour la mise en place de l'optimisation des assignations et la diminution des temps d'attente;

ATTENDU QUE les coûts pour les travaux sont estimés à 10 707 \$;

ATTENDU le règlement 16 de gestion contractuelle de Transcollines;

ATTENDU QUE le projet est inscrit au PTI 2022-2024 de Transcollines comme élément du projet SAEIV et est un livrable technologique finançable dans le cadre du programme de subvention du PAGTCP du MTQ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Serge Lessard **ET APPUYÉ PAR** monsieur David Gomes;

D'ACCEPTER l'offre de services telle que proposée dans le devis présenté le 25 mai 2023 par Cityway;

DE MANDATER la direction générale de faire la demande de financement dans le cadre du programme PAGTCP du MTQ afin de financer le projet d'implantation;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Ouellet, à signer pour et au nom de la RITC - Transcollines, tous les documents nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

10. FINANCES

10.1 Liste des comptes à payer au 9 août 2023 et résolution d'autorisation

R23-08-61

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Guénard **ET APPUYÉ PAR** monsieur Serge Lessard ;

ET RÉSOLU QUE ce conseil d'administration autorise et entérine la liste des transferts électroniques émis et conservés en annexe au procès-verbal de la présente séance totalisant la somme de 642 843,13\$.

Et autorise et entérine la liste des chèques à émettre en date du 9 août 2023, conservés en annexe au procès-verbal de la présente séance totalisant la somme de 392 936,45\$.

Et de prendre acte du certificat de disponibilité de crédits budgétaires du directeur général et secrétaire-trésorier à l'égard de la disponibilité des crédits budgétaires, tel que reproduit ci-après :

Je, soussignée, Simon Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de transport des Collines- Transcollines-, certifie qu'il y avait des crédits budgétaires de disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des



No de résolution
ou annotation

transferts électroniques émis et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des transferts électroniques et certifie qu'il y a des crédits budgétaires de disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 9 août 2023, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

10.2 Résolution d'adoption de la liste des chèques annulés au 9 août 2023

R23-08-62

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur David Gomes **ET APPUYÉ PAR** monsieur Serge Lessard ;

ET RÉSOLU QUE ce conseil d'administration autorise et entérine la liste des chèques annulés conservés en annexe au procès-verbal de la présente séance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

10.3 Dépôt des tableaux des montants à recevoir des différents programmes de subvention, suivi de la reddition 2021 et 2022 et des demandes de financement 2023

Monsieur Rafael Canizalez dépose et présente les tableaux des montants à recevoir et résume brièvement l'ensemble des demandes de financement 2023.

10.4 Dépôt du rapport financier maison au 31 mai 2023

Madame Lorena Rivera dépose et présente le rapport financier maison.

10.5 Résolution d'adoption du mandat des audits 2023 par la firme Deloitte

R23-08-63

ATTENDU la résolution R22-09-66;

ATTENDU que ce conseil doit nommer un vérificateur financier (auditeur) pour un mandat d'au plus de cinq ans conformément à l'article 966 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE le contrat de la fourniture de services professionnels - audit des rapports financiers 2020-2021 et 2022 prévoyait une option de reconduction;

ATTENDU l'évaluation positive des mandats 2020-2021 et 2022;

ATTENDU l'offre reçue de Deloitte pour la reconduction du mandat pour l'année 2023 au montant de 60 700 \$, incluant le rapport financier et les rapports d'impôt de la RITC, la mission de compilation de TACC ainsi que la production des annexes 1 et 2 du volet 1 du PADTC;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU l'article 8 du règlement RM-16 de la gestion contractuelle de la RITC, concernant les contrats égaux ou inférieurs au seuil décrété par le ministre;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Guénard **ET APPUYÉ PAR** monsieur David Gomes;

D'OCTROYER le mandat de l'audit des rapports financiers et des rapports d'impôts de la RITC et de TACC, ainsi que le rapport des annexes 1 et 2 du volet 1 du PADTC, à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L / s.r.l. au coût total avant taxes de 60 700 \$ pour l'année 2023;

DE MANDATER le directeur général et secrétaire-trésorier de former un comité de gestion afin d'évaluer les travaux effectués pour l'année 2023 et de recommander la reconduction pour une année subséquence, le cas échéant;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Ouellet ainsi que le président, monsieur Francis Beausoleil, à signer pour et au nom de la RITC - Transcollines, tous les documents nécessaires.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Simon Ouellet ainsi que la présidente, madame Julie Phaneuf, à signer pour et au nom de TACC - Transcollines, tous les documents nécessaires.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Nicole DesRoches doit quitter la séance, il est 11h12.

11. ADMINISTRATION

11.1 Résolution d'adoption pour la déclaration de la compétence de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en transport de personnes

R23-08-64

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a déclaré sa compétence en matière de transport adapté et collectif rural par le biais du règlement 172-12 à la suite des recommandations de son comité ad-hoc pour l'implantation d'une structure organisationnelle mixte du transport de personnes;

ATTENDU QUE ledit comité est également à l'origine de la mise sur pied de la RITC pour l'exercice conjoint des pouvoirs que possèdent les municipalités membres en matière de transport en commun de personnes, tel que décrété par le ministère des Affaires municipales le 20 novembre 2013;

ATTENDU QUE l'ensemble des services de transport de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est regroupé sous un guichet unique, tel qu'édicté par la résolution 11-03-067 du conseil des maires de la MRC et paramétré par le règlement RM-01 de la RITC;

ATTENDU la résolution R23-03-18 et le nouveau protocole d'entente négocié par la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la RITC et entériné par la MRC par sa résolution 20-02-037 portant sur l'organisation d'un service de transport de personnes conformément à la compétence exercée par la MRC;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE l'évolution des services de transport de personnes sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, notamment l'introduction du transport à la demande, et l'opportunité de réorganiser et développer l'offre de service de transport collectif rural;

ATTENDU les changements au PADTC du MTQ et l'opportunité pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais de se prévaloir des nouvelles modalités;

ATTENDU QUE ledit programme favorise également la fusion des organisations de transports et l'allègement des structures administratives;

ATTENDU la complexité administrative de la structure mixte au niveau des demandes de financement, de la reddition de compte, de la vérification comptable et des responsabilités légales des deux organisations indépendantes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Francis Beausoleil **ET APPUYÉ UNANIMEMENT**;

DE RECOMMANDER à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de réaffirmer sa compétence en matière de transport collectif pour l'ensemble des volets de transport et de modifier son règlement 172-12 pour y inclure les volets précédemment exclus;

DE RECOMMANDER à la MRC des Collines-de-l'Outaouais d'entamer tout processus règlementaire pour assurer que la RITC exerce les pouvoirs de la MRC en matière de transport en commun de personnes conformément au protocole d'entente sur l'organisation d'un service de transport de personnes;

DE MANDATER la direction générale de débiter les démarches de révision de l'entente intermunicipale en regard de la nouvelle déclaration de compétence de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, incluant la révision du décret le cas échéant;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, son président, monsieur Francis Beausoleil, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Ouellet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la RITC, tous les documents donnant effet à la présente résolution

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public n'est présent à la rencontre.

13. VARIA

13.1 Remerciement à Transcollines pour l'évènement du 10 juin à la municipalité de Pontiac.

Monsieur Roger Larose tient à remercier l'équipe de Transcollines pour la navette pour l'évènement du mois de juin à la municipalité de Pontiac. Il tient aussi à souligner l'excellent travail du conducteur.

14. DATE ET HEURE DES PROCHAINES RENCONTRES



No de résolution
ou annotation

Date	Heure	Endroit
27 septembre 2023●●	9h00	Municipalité Pontiac
29 novembre 2023	9h00	Transcollines

●●Rencontre pour le volet adapté et volet collectif à 11h00

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R23-08-65

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Guénard et **APPUYÉ PAR** monsieur Serge Lessard d'adopter la levée de l'assemblée à 12h12.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

CERTIFICATION

Je, Francis Beausoleil, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lu et certifié conforme par
Le président

Lu et certifié conforme par
le secrétaire-trésorier,

Francis Beausoleil

27/09/2023

Date

Simon Ouellet

27/09/2023

Date

ADOPTION

Adopté par résolution numéro R23-09-08 du conseil d'administration le :

27 sept 2023

Date



No de résolution
ou annotation

